



Livret d'accueil de l'école maternelle

Le Grand Chêne

Commune de Rocbaron





Bienvenue

à vous et à vos enfants !



La maternelle est la première étape de la scolarité de votre enfant. Ces années sont très importantes car elles préparent votre enfant à l'école élémentaire par l'acquisition de techniques précises et par de véritables apprentissages. Sa réussite dépend notamment du dialogue qui va s'établir entre les personnels de l'école et vous, ainsi que de votre implication dans l'accompagnement de son parcours.

L'école maternelle a pour finalité d'aider chaque enfant, selon des démarches adaptées, à devenir autonome et à s'approprier des connaissances et des compétences afin de réussir au cours préparatoire les apprentissages fondamentaux.

L'objectif essentiel de l'école maternelle est l'acquisition d'un langage oral riche, organisé et compréhensible par l'autre.

À l'école maternelle, l'enfant établit des relations avec d'autres enfants et avec des adultes. Il exerce ses capacités motrices, sensorielles, affectives, relationnelles et intellectuelles, il devient progressivement un élève. Il découvre l'univers de l'écrit.

Ce livret d'accueil a pour objectif de tisser un premier lien entre vous et notre école. Nous avons essayé de compiler les informations pratiques pour vous aider dans cette approche de l'école. Ce livret va vous permettre de découvrir les règles de fonctionnement de notre école maternelle afin de faciliter la vie de tous dans l'école.

Les coordonnées de l'école

École maternelle Le Grand Chêne

04.94.04.24.44

Route de Puget-Ville, 83136 Rocbaron

ecole.0831309x@ac-nice.fr





La structure de l'école



Les adultes de l'école

L'équipe enseignante

Son enseignant(e), professeur des écoles, assure la classe au quotidien. Il est chargé d'organiser ses enseignements en fonction des objectifs et des programmes définis au plan national. C'est votre premier interlocuteur.

La directrice, exerce des responsabilités administratives, pédagogiques et représente l'institution auprès de la commune et des parents d'élèves. C'est d'abord une enseignante et elle a la charge d'une classe. Elle assure sa fonction de directrice une journée par semaine.

Les ATSEM sont des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles. Elles sont chargées de seconder le personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants, de la préparation et la mise en propreté des locaux et du matériel servant directement aux enfants. Elles participent à la communauté éducative. Elles peuvent participer à la mise en œuvre des activités pédagogiques, sous la responsabilité des enseignants. Elles s'occupent de vos enfants sur le temps du repas Elles sont chargées également de la surveillance de la sieste.

Les Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESH) apportent une aide à des enfants à besoins particuliers dans le cadre d'un Projet Personnalisé de Scolarisation.

Le Réseau d'Aide Spécialisée aux Élèves en difficulté (RASED) est une structure de l'Éducation Nationale dont la mission est de réaliser un travail de prévention et de soutien auprès d'enfants présentant des difficultés. Il est constitué d'enseignants spécialisés et d'une psychologue. Leur mission porte sur la prévention des difficultés d'apprentissage et sur les difficultés de comportement également.

Le personnel de l'accueil périscolaire encadre les enfants lors de l'accueil périscolaire du matin et du soir. C'est le prestataire de services ODELVAR qui a été missionné par la municipalité pour proposer à vos enfants diverses activités. Il réalise également l'accueil de loisirs lors des petites et grandes vacances scolaires.



La structure de l'école



Bon a savoir

Le professeur des écoles : votre principal interlocuteur

Faites confiance aux enseignants, de bonnes relations entre parents et enseignants favorisent l'épanouissement des enfants et donc contribuent à leur réussite scolaire.

Les Inspecteurs de l'Education Nationale (IEN) 1^{er} degré

Ils ont la responsabilité d'une circonscription sous l'autorité du directeur académique (DASEN). Ils veillent à la mise en œuvre de la politique éducative.



Mairie

Inscription cantine et transports scolaires

Tél : 04.94.72.84.69

scolaire@mairie-rocbaron.fr

ODELVAR

Inscription accueil périscolaire

Tél : 06.18.19.00.28

al.rocbaron@odelvar.com





La structure de l'école



Les classes

Notre école comporte 9 classes. A la prochaine rentrée, nous accueillerons 228 élèves. La constitution des classes devrait être la suivante :

Petite section 1	Moyenne et grande sections
Petite section 2	Grande section 1
Petite et moyenne sections 1	Grande section 2
Petite et moyenne sections 2	Grande section 3
Moyenne section	

La répartition des classes

Elle est fixée lors de la prérentrée des enseignants.

Les listes de classes sont affichées le jour de la rentrée sur les portes des classes pour respecter la réglementation sur la protection des données. Du personnel vous guidera le premier jour vers la classe de votre enfant.

Une information par mail est également envoyée la veille de la rentrée.

Les classes doubles-niveaux

Elles sont fréquentes dans de nombreuses écoles. Les élèves répartis dans les classes multi-niveaux ne sont ni favorisés ni désavantagés. Chaque élève recevra l'enseignement dans son niveau de classe.

Quelque soit sa classe, chaque élève recevra ses 3 années d'enseignement à l'école maternelle.

Les infrastructures

L'école est composée d'un bâtiment principal avec 6 classes, d'un bâtiment secondaire avec 2 classes. La 9^e classe se trouve dans les locaux de l'école élémentaire.

Les classes de PS disposent chacune d'un dortoir de 35/40 places. Toutes les classes ont des toilettes accessibles directement par la classe.

Il y a 2 restaurants scolaires.

Pour les activités sportives, il y a une salle de motricité, un dojo et un plateau sportif. La cour de récréation a également des toilettes extérieures.





Informations sur la vie de l'école



L'obligation scolaire

Extraits du règlement départemental des écoles maternelles et de la Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance :

« **L'instruction est obligatoire à partir de 3 ans, tout enfant inscrit doit venir régulièrement à l'école.**

Une bonne fréquentation de l'école est favorable au développement de la personnalité de l'enfant en vue d'une bonne scolarité à l'école élémentaire. »

Une demande d'aménagement du temps de présence pour les élèves de petite section est possible, en début d'année, et pour une période donnée : elle concerne uniquement les heures de classe de l'après-midi.

L'école maternelle n'est pas un mode de garde mais un lieu d'apprentissage scolaire.

C'est donc une école à part entière, avec des spécificités liées au jeune âge des enfants accueillis.

Les horaires

Le volume d'enseignement est de 24h par semaine réparti sur 4 jours.

Les horaires doivent être impérativement respectés pour le respect des élèves, du personnel et des apprentissages.

Les horaires de l'école

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

Matin : 8h30-11h30

Après-midi : 13h30-16h30

Les portes de l'école ouvrent à 8h20 et sont fermées à 8h35.
Merci de respecter ces horaires pour l'organisation de la classe.

Entrée / sortie

De 8h20 à 8h30, un adulte accompagne son enfant jusqu'à la porte de la classe. A partir de 8h30 et jusqu'à 8h35, pour ne pas déranger la mise au travail des élèves, les enfants iront seuls dans leur classe. A 16h30, un adulte récupère son enfant à l'entrée dans la classe.

A 11h30, les enfants non-inscrits au restaurant scolaire sont conduits au portail par leur enseignant et remis à leurs parents. A leur retour à 13h20, les élèves rentrent seuls dans l'école.

Parking et sécurité

Prudence en voiture aux abords de l'école, ralentissez.

Merci de respecter les places de stationnement réservées aux personnes handicapées.





Informations sur la vie de l'école



Réunion de parent

Courant septembre, chaque enseignant présente son organisation pédagogique, la vie de la classe, les programmes et activités. La présence d'un des parents est conseillée mais il est préférable de venir sans l'(les) enfant(s).

Ensuite, tout au long de l'année, vous pouvez rencontrer l'enseignant de votre enfant en prenant rendez-vous avec lui.

Absence des enseignants

Toute absence vous est signalée. Lorsque cette absence n'est pas remplacée, les enfants sont répartis dans les autres classes.

Absence d'élève

Il est nécessaire de signaler à l'école toute absence de courte ou longue durée de votre enfant par téléphone ou par mail le matin même (laisser un message sur le répondeur, il sera écouté dans la matinée) et par écrit dès le retour de votre enfant.

Maladies et troubles

La première année de scolarité, votre enfant peut être fréquemment malade, car il est en contact avec d'autres enfants.

En cas de maladie, merci de prévenir l'école, surtout s'il y a risque de contagion et respecter la durée d'éviction préconisée par votre médecin si besoin.

Aucun médicament ne peut être administré à l'école.

Il est souhaitable que toute maladie contagieuse soit signalée. Pour certaines maladies contagieuses, une note d'avertissement est affichée, afin d'informer les autres familles.

Vous êtes prévenus dans la journée en cas de fièvre ou maladie de votre enfant aux numéros qui figurent sur la fiche de renseignements remplie en début d'année.

Il est donc important qu'une personne soit joignable et disponible pour venir chercher votre enfant.

Si votre enfant souffre d'un trouble de la santé ou d'une allergie chronique, la mise en place d'un PAI (projet d'aide individualisé) est impérative. Ce document vous est délivré par la directrice. Il est ensuite soumis au service de la médecine scolaire pour validation et application.

Si un panier repas est requis sur le temps méridien, il faut vous adresser à la mairie pour la mise en place du protocole.

Maladie chronique

Si votre enfant souffre d'une maladie chronique (allergie, asthme.....) un Projet d'Accueil Individualisé sera mis en place avec le médecin scolaire.

Veillez en informer la directrice le plus tôt possible.

Poux

Aucune école n'est à l'abri des poux. Les parents doivent être très vigilants et surveiller régulièrement la tête de leurs enfants. Merci de prévenir l'enseignant de votre enfant si celui-ci est porteur de poux ou de lentes pour alerter la vigilance des autres familles.



Informations sur la vie de l'école



Communication avec les parents

L'école dispose d'un ENT (Environnement Numérique de Travail) validé par l'Education Nationale : **BENEYLU SCHOOL**.

Cette application sera utilisée pour transmettre toutes les informations sur la vie de l'école, les absences d'enseignants, les rappels de dates importantes (le passage du photographe, de l'infirmière scolaire...).

En petite section, on utilise aussi un petit cahier de liaison rouge pour les informations quotidiennes : il est lu chaque matin par l'atsem ou l'enseignant de la classe. Pour les autres niveaux, c'est une pochette plastique qui servira de lien entre l'école et la maison pour les documents qui requièrent une action de votre part (signature ou autorisation).

Temps forts de l'école

Au cours de l'année scolaire, des sorties pédagogiques, spectacles, expositions...seront proposés à vos enfants.

Les enseignants vous solliciteront si un besoin de parents accompagnateurs est nécessaire.

Parents

Vous être membre à part entière de la communauté éducative. L'école vous sollicitera pour :

- Accompagner une sortie
- Accompagner à la piscine
- Devenir représentant des parents d'élèves
- Participer à des projets dans la classe

Activité natation

Votre enfant participera à un cycle natation au cours de sa scolarité en école maternelle : il a lieu en grande section. Ils valideront ainsi le palier 1 du "savoir nager" (aisance aquatique).

Les élèves sont accompagnés à la piscine par des parents ayant validé un agrément délivré par les services de l'Education Nationale.

Des sessions de passage d'agrément ont lieu plusieurs fois par an.

L'implication des parents, dès l'entrée en maternelle, est indispensable pour assurer ce cycle natation.

Élection des représentants des Parents d'élèves au conseil d'école

Les deux parents de l'enfant sont électeurs. Le vote se fait par correspondance. Les représentants de parents d'élèves élus représentent les familles lors des trois conseils d'école tenus au cours d'une année scolaire, et font le lien entre les familles et les enseignants si besoin.

Sont présents au conseil d'école l'équipe enseignante, un représentant de la mairie, un représentant de l'Inspection, les représentants des parents d'élèves élus. Ces représentants peuvent être également conviés à d'autres réunions par la mairie pour les sujets concernant les élèves (commission cantine, etc...).





Informations sur la vie de l'école



La coopérative de l'école

L'école adhère à un organisme : OCCE 83 (Office Central de la Coopération à l'Ecole). Une cotisation financière non obligatoire est demandée par l'école au mois d'octobre pour notre coopérative d'école.

L'argent du compte bancaire de la coopérative scolaire est géré par un enseignant délégué à la tâche de trésorier.

Cet argent sert aux financements de sorties, de spectacles et à l'achat de matériel pour des occasions particulières.

Des actions sont menées (vente des photographies individuelles et de classe...) pour soutenir les projets.

Assurance scolaire

L'assurance scolaire est indispensable. Prenez contact avec votre assurance pour vérifier si votre enfant est bien assuré.

Les attestations sont à fournir dès la rentrée à l'école.

L'assurance en bref

Elle doit pouvoir couvrir toutes les activités scolaires et extra scolaires. Elle doit comprendre :

- ✓ Le contrat de "responsabilité civile" qui s'applique aux dommages causés à un tiers.
- ✓ Le contrat "dommage individuel accident" qui couvre les dommages dont votre enfant serait victime.





Que fait-on à l'école maternelle ?



La loi pour une école de la confiance, en instaurant l'obligation d'instruction dès l'âge de 3 ans, assoit la place fondamentale de l'école maternelle, accueillante pour tous et ambitieuse pour chacun. Ainsi. L'école maternelle est une école bienveillante, [...]. C'est aussi une école ambitieuse qui s'appuie sur un principe fondamental : tous les enfants sont capables d'apprendre et de progresser. Sa mission est de donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, pour affirmer et épanouir leur personnalité, pour exercer leur curiosité sur le monde qui les entoure, tout en respectant le rythme de développement de chacun.

Bulletin officiel N°25 du 24 juin 2021

Les connaissances et les compétences de l'élève s'acquièrent sur plusieurs années scolaires. On parle de cycle pour désigner ces périodes d'apprentissage. La maternelle constitue le cycle des apprentissages premiers (cycle 1).

Il regroupe les trois premières années de la scolarité obligatoire : la petite section, la moyenne section et la grande section. C'est un cycle d'enseignement unique centré sur le développement affectif, social, sensoriel, moteur et cognitif de l'enfant.

Le programme de l'école maternelle

(Bulletin officiel n°25 du 24/06/2021) :

Il présente les grands domaines d'activité à aborder sur les trois années de ce cycle des apprentissages. Il fixe les objectifs à atteindre et les compétences à acquérir avant le passage à l'école élémentaire.

Le programme enseignement maternelle est disponible à l'adresse suivante :

<https://eduscol.education.fr/610/presentation-de-l-ecole-maternelle>

Un guide pour les parents

<https://mallettedesparents.education.gouv.fr/>

★ Que fait-on à l'école maternelle ? ✨

Les 5 domaines de l'apprentissage

Domaine 1	Le développement et la structuration du langage oral et écrit
Domaine 2	Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique
Domaine 3	Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité artistique
Domaine 4	Acquérir les premiers outils mathématiques
Domaine 5	Explorer le monde

En s'appuyant sur le besoin de jeu, de mouvement, de repos et de découvertes l'école organise des modalités spécifiques :

- ✓ Apprendre en jouant
- ✓ Apprendre en réfléchissant et en résolvant des problèmes concrets
- ✓ Apprendre en s'exerçant
- ✓ Apprendre en se remémorant et en mémorisant

Derrière chaque activité se trouve un objectif pédagogique.

À l'école maternelle, l'enfant apprend à se socialiser en établissant des relations avec l'autre et en le respectant.

Il développe ses capacités telles que sentir , agir , parler , imaginer , explorer le monde , mais aussi gagner en autonomie.

En apprenant à réaliser des gestes du quotidien par lui-même et à faire des choix , il renforce sa confiance en lui et devient progressivement acteur de ses apprentissages.





Une journée à l'école



La journée est rythmée par différentes activités. Une journée type est difficile à résumer car chaque classe a sa propre organisation.

Voici un exemple de déroulement d'une journée de votre enfant :

Accueil du matin dans la classe

Moment important de la journée, votre enfant vit la transition entre la maison et l'école. La séparation doit être effectuée dans la sérénité. Des activités diverses sont proposées, en autonomie, afin de reprendre contact avec la classe.

Il n'y a pas de collation le matin. Veillez à ce que votre enfant ait bien mangé avant de venir le matin.

Les ateliers

Des ateliers par groupe de travail sont mis en place dans les cinq domaines d'apprentissage. Ils sont dirigés par l'enseignant(e), encadrés par l'Atsem, ou bien en autonomie.

Les activités physiques

Tous les jours, dans la salle de motricité, au dojo ou sur le plateau sportif, les élèves bénéficient de 30 à 45 minutes d'activités physiques et sportives..

Le regroupement et les rituels

Première activité rituelle, rassurante, en grand groupe, les enfants sont réunis autour de l'enseignant(e) au coin regroupement. En général l'appel est effectué, les absents et présents sont comptés. Le calendrier est observé pour apprendre à se repérer dans le temps. Les enfants récitent des comptines, poésies et chantent.

C'est également un premier moment d'échange entre l'adulte et les enfants où certains vont prendre la parole pour évoquer un événement important pour eux. Les élèves sont ensuite répartis au sein des ateliers.

Le passage aux sanitaires et la récréation

La matinée et l'après-midi sont entrecoupés par une récréation, sous la surveillance d'enseignants. Les enfants jouent librement dans la cour.

Le temps du repas

Après un nouveau passage aux toilettes, les élèves sont accompagnés dans la salle de restauration scolaire et installés à des tables. C'est l'atsem de la classe qui s'occupent du service de cantine.



Une journée à l'école



La journée est rythmée par différentes activités. Une journée type est difficile à résumer car chaque classe a sa propre organisation.

Voici un exemple de déroulement d'une journée de votre enfant :

Le temps du repos

Les élèves de Petite Section sont conduits au dortoir après le temps de repas ou au retour de la maison à 13h20. Ils se déchaussent et passent aux toilettes.

Ce temps de repos est surveillé par une ATSEM. Le réveil des enfants est échelonné, en fonction des besoins individuels.

Ils rejoignent ensuite la classe.

L'école prête des vêtements de rechange en cas de nécessité, merci de les rapporter rapidement et propres.

La médiathèque

Une fois par semaine, les élèves se rendent à la médiathèque située tout près de l'école. Une histoire leur est racontée ou bien ils lisent seuls. Dès la moyenne section ils peuvent emprunter un livre pour une semaine.

Les ateliers de l'après-midi

Les cinq domaines d'activités sont à nouveau travaillés : séquence de langage, activités de motricité fine, bilan de la journée, rangement, lecture d'un album, chant...

Activités Pédagogiques Complémentaires

Les APC complètent les acquisitions réalisées sur le temps scolaire et peuvent avoir plusieurs objectifs :

- Aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages,
- Accompagner les élèves dans leur travail personnel,
- Leur proposer toute activité prévue par le projet d'école.

La sortie

Seuls des adultes peuvent venir chercher un enfant. Pas de grand frère ou sœur en dessous de 18 ans.

Les anniversaires

Les enfants fêtent leur anniversaire à la fin du mois. Les enseignants vous signaleront la date à laquelle un gâteau ou des ingrédients vous seront demandés afin de partager ce moment important pour votre enfant en classe, avec ses camarades.

Le temps périscolaire

Si votre enfant va au périscolaire le matin et/ou le soir, il sera conduit le matin jusqu'à sa classe par un animateur. De même le soir, les animateurs le récupéreront à l'entrée de la classe.

Le transport scolaire

Se renseigner auprès de la mairie pour connaître les possibilités de transport scolaire. Les enfants qui utilisent le transport scolaire le matin sont accompagnés jusqu'à leur classe le matin par les accompagnateurs. Le soir, ce sont les atsem qui les conduisent jusqu'aux

Aménagement du temps de présence pour les après-midis

En début d'année, un formulaire pourra vous être transmis afin de faire une demande d'aménagement du temps de présence.

Cette demande d'aménagement est réglementée par le Code de l'éducation Article R131-1-1

La possibilité d'aménagement porte uniquement sur les heures de classe de l'après-midi en Petite Section.

L'autorisation est délivrée par la direction de l'école puis par l'Inspection académique.

Cet aménagement est accordé pour une période donnée et pourra être reconduit, allégé, modifié, stoppé en accord avec les parents et l'enseignant.

 **ACADÉMIE DE NICE**
Direction des services départementaux de l'éducation nationale
20000 NICE
04 93 83 80 00
www.academie-nice.fr

Année scolaire 2024-2025

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AMÉNAGEMENT EXCEPTIONNEL DU TEMPS DE PRÉSENCE À L'ÉCOLE MATERNELLE POUR UN ENFANT SOUMIS À L'OBLIGATION D'INSTRUCTION ET SCOLARISÉ EN PETITE SECTION

Cette demande d'aménagement est réglementée par le Code de l'éducation Article R131-1-1
La possibilité d'aménagement porte uniquement sur les heures de classe de l'après-midi en Petite Section

Partie à remplir par les responsables de l'enfant*

Aménagement demandé par les responsables de l'enfant*

Je soussigné(e) [] demande que l'enfant [] né(e) le [] demeurant au [] soit autorisé(e) à être absent(e) de l'école pendant les heures de classes de l'après-midi les jours suivants (à cocher):

Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi

Retour de l'enfant à l'école dans l'après-midi se fera à [] h [] selon l'horaire possible précisé dans le règlement intérieur de l'école.

Cet aménagement est sollicité sur la période du [] au []

Date et signature de la personne responsable de l'enfant
[]

Préciser l'adresse de l'enfant si celle n'est pas la même que celle du responsable indiquée plus haut :
[]

Partie à remplir par le directeur de l'école

Nom de l'école []
Adresse []
Mail académique []
Direction de l'école []

Enseignant
Nom []
Prénom []

Prénom []

Avis du directeur de l'école sur la demande formulée ci-dessus (après consultation des membres de l'équipe éducative) à transmettre dans les deux jours ouvrés à l'IEN

Date de réception de la demande: []

Avis favorable
 Avis défavorable, motif (ex demande d'aménagement le matin, impossibilité d'assurer une ouverture des portes à des horaires particuliers l'après-midi...)
[]

Date, signature et cachet du directeur de l'école
[]

[]
Date, signature et cachet du directeur de l'école
[]

 **ACADÉMIE DE NICE**
Direction des services départementaux de l'éducation nationale
20000 NICE
04 93 83 80 00
www.academie-nice.fr

Année scolaire 2024-2025

Décision de l'inspecteur de l'éducation nationale

Date de réception de la demande: []

Favorable
 Défavorable, motif []

Date, signature et cachet de l'inspecteur de l'éducation nationale
[]

Transmission de la décision de l'IEN aux familles par le directeur d'école
L'école garde une copie du document remis à la famille

Date de transmission à la famille et signature par le directeur d'école
[]

Réunion de l'équipe éducative

L'équipe éducative est réunie durant l'année scolaire pour suivre la situation de tout enfant bénéficiant d'une autorisation d'aménagement de son temps de présence à l'école. Une première réunion est à prévoir dans le courant du premier trimestre suivant la date de début de la mise en oeuvre de l'aménagement. Toute modification sera actée par écrit, selon la même modalité qu'une première demande.

Date prévue pour la réunion de la première équipe éducative bilan de l'aménagement
[]



Se préparer à l'école



Entrer à l'école, c'est entrer dans une collectivité qui a un programme d'enseignement, mais c'est également entrer dans une collectivité qui a ses règles de vie.

À l'école maternelle, on apprend à devenir élève,

mais c'est à la maison que l'on apprend à dire les mots magiques « bonjour, au revoir, s'il te plaît, merci... »

C'est aussi à la maison que l'on apprend à respecter les autres : ses camarades, les personnes de l'école, à respecter ses affaires et celles des autres, à faire preuve de solidarité, être ponctuel mais aussi à ne pas mentir, dire de gros mots, se rouler par terre, taper, cracher, crier, mordre...

A la maison, on peut aussi commencer à apprendre à jouer ensemble, à attendre son tour, à partager, accepter de perdre.

À l'école maternelle, on apprend à devenir autonome,

À la maison, on peut commencer à apprendre à aller aux toilettes seul, mettre son manteau et ses chaussures. Pour les repas à l'école, il faudra boire avec un verre, utiliser seul la fourchette et la cuillère...

Bon à savoir

L'école a un fonctionnement différent de celui de la maison. Les enfants sont capables de s'adapter à un autre environnement.

Pour que votre enfant se sente bien à l'école, il doit comprendre qu'il y a des règles qui permettent de vivre ensemble et qu'il faut les respecter pour le bien de tous.

Expliquer à votre enfant que s'il a un problème, il doit s'adresser à un adulte. Celui-ci est là pour l'aider.

Il ne vous dit rien sur l'école ?

C'est normal pour certains enfants. C'est son jardin secret. Il vous en parlera peut-être plus tard...

Conseils pratiques

Privilégiez les vêtements non fragiles et chaussures pratiques que votre enfant peut mettre tout seul : éviter salopette, bretelles, ceinture, chaussures à lacets, gants, ou chaussures qui ne tiennent pas aux pieds...

Les parents ne doivent pas confier à leurs enfants des objets de valeur (bijoux, etc.) qui pourraient être détériorés ou même perdus.

Conseils de rentrée



La première rentrée est un moment important de la vie de votre enfant. Il est essentiel de lui en parler :

- Pour lui donner une image positive de l'école.
- Pour lui expliquer où il va et qui il va rencontrer.
- Pour préparer la séparation en le sécurisant.
- Pour mettre des mots sur ses peurs.
- Pour susciter chez lui un désir de rencontre et de découverte.



Important

- ★ La séparation est un moment difficile. Plus elle est brève, mieux c'est pour tout le monde.
- ★ Vous êtes ému(e), ne le montrez pas.
- ★ Transmettez-lui un message positif : « passe une bonne journée, travaille bien »
- ★ Rassurez-le, dites-lui que vous partez et que vous allez revenir le chercher, sans oublier le bisou.
- ★ Respectez l'heure de la sortie, bien des larmes seront ainsi évitées.
- ★ Respectez aussi l'heure de l'entrée : votre enfant se sentira intégré dans le groupe et pourra profiter calmement des coins jeux.
- ★ Un bobo, une dispute... Pas de panique, ce n'est pas grave. Rassurez-le, l'école, c'est aussi l'école de la vie. Les adultes sont là aussi pour régler les problèmes.
- ★ Un doute, un problème, un besoin... parlez-en à l'enseignant, votre enfant sera sensible à la confiance réciproque entre l'école et la famille.
- ★ Acceptez ses chagrins, ses craintes et ne montrez pas votre éventuelle angoisse.
- ★ Donnez-lui du temps pour s'adapter à l'école, sans vous affoler de ses larmes, de ses cris ou trépignements.
Certains enfants ont besoin de temps pour accepter le changement.



DATE DE RENTRÉE : 1^{er} et 2 septembre
Le calendrier scolaire est disponible sur le site :
www.education.gouv.fr

Le jour J



La rentrée des classes se fera en demi-classe sur 2 journées.

LUNDI 1^{er} SEPTEMBRE

Ce premier jour d'école, les enfants seront accueillis dans leur classe avec un parent accompagnateur. Le temps de présence sera de 1 heure.

L'enfant, découvrira la classe, ses nouveaux copains et les adultes qui vont s'occuper de lui tout au long de l'année.

Il repartira avec son parent à la fin de l'heure.

Un premier groupe sera accueilli de 9h à 10h puis un second groupe de 10h15 à 11h15. Il n'y aura pas de bus, ni périscolaire, ni cantine ce jour-là.

MARDI 2 SEPTEMBRE

Ce deuxième jour, les enfants seront accueillis dans leur classe avec un parent accompagnateur.

Le parent restera 15/20 min puis laissera l'enfant seul en classe avec son enseignant.

Le temps de présence de l'enfant sera de 1 h / 1 h30.

Il sera raccompagné auprès de son parent à la fin de ce temps.

Un premier groupe sera accueilli de 8h20 à 10h puis un second groupe de 10h15 à 11h30.

L'organisation en accueil de demi-classe permettra une adaptation en douceur des lieux fréquentés par votre enfant, avec plus d'attention de la part de son enseignant et de son atsem.

La rentrée pour toute la classe, toute la journée, se fera le jeudi 4 septembre.

	9h - 10h	10h15-11h15	11h15-16h30
lundi 1er	Groupe A - Accueil élèves et parents - Départ élèves et parents à 10h	Groupe B - Accueil avec les parents - Départ élèves et parents à 11h15	pas d'école l'après-midi
	8h20-10h	10h15-11h30	11h30-16h30
mardi 2	Groupe A - Accueil avec les parents jusqu'à 8h40 - Départ des élèves à 10h	Groupe B - Accueil avec les parents jusqu'à 10h30 - Départ des élèves à 11h30	pas de cantine ni sieste sauf cas particuliers

Ensemble à l'école, nous allons...



Ecole et parents formons ensemble une équipe de co-éducateurs avec chacun ses responsabilités :

Vous, les parents, êtes les premiers responsables de l'éducation de votre enfant que vous nous confiez.

Nous, l'équipe éducative de l'école, l'aiderons à devenir élève puis à acquérir des compétences, des connaissances et des attitudes scolaires.

Ensemble, nous allons former une équipe, et ensemble nous allons œuvrer pour le bien-être et l'épanouissement de votre enfant.

Vous pouvez compter sur l'écoute et la discrétion professionnelles de chaque adulte travaillant à l'école. Nous échangerons et partagerons des informations dans ce cadre: vous, avec votre rôle de parents, nous, avec nos choix pédagogiques.



Matériel à prévoir pour la rentrée

Chaque enfant devra avoir :

- Un petit cartable/sac à dos marqué à son nom qu'il apporte tous les jours à l'école
- Des vêtements de rechange marqués à son nom (haut et bas)
- Une boîte de mouchoirs en papier
- Son doudou et/ou la tétine si besoin (*utilisé uniquement sur le temps de sieste sauf en tout début d'année où il est aussi toléré dans la classe !*)



Bonne rentrée à tous !

